

Extrait du RHéOP - Réseau d'Hématologie et d'Oncologie Pédiatrique - PACA et Corse

<https://www.rheop.org/Recommandations-pour-le-dispositif>

Recommandations pour le dispositif d'annonce

- LES REFERENTIELS - Réglementations en cancérologie -

Date de mise en ligne : mardi 29 décembre 2009

RHéOP - Réseau d'Hématologie et d'Oncologie Pédiatrique - PACA et Corse

En Novembre 2005, la Ligue Nationale contre le Cancer et l'institut National du Cancer ont annoncé les recommandations nationales pour la mise en oeuvre du dispositif d'annonce (mesure 40 du plan cancer I) dans les établissements de santé.



Les recommandations Dispositif d'Annonce

Le dispositif d'annonce est une mesure du Plan Cancer, mise en place à la demande des patients lors des premiers États Généraux des malades atteints de cancer, pour bénéficier de meilleures conditions d'annonce du diagnostic de leur maladie.

Cette mesure a fait l'objet pendant un an d'une expérimentation nationale portée par 58 établissements de santé. C'est en fonction de ces résultats de terrain que le cadre de la généralisation, présenté dans ce document, a été établi. La généralisation de cette mesure s'appuie sur les deux grands principes suivants :

- Tout patient atteint de cancer¹ doit pouvoir bénéficier, au début de sa maladie et/ou en cas de récurrence, d'un dispositif d'annonce organisé, qui doit être mis en place dans tous les établissements traitant des patients atteints de cancer.
- La coordination interprofessionnelle, la communication relationnelle avec les patients et leurs proches ainsi que la souplesse dans la mise en oeuvre seront pour beaucoup dans la réussite de ce dispositif et dans l'amélioration du vécu des malades.